

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2022/049

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	26

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des loisirs, sous la présidence de M. Christophe Tountevich, Maire.

Date de la Convocation

21/09/22

Date d'Affichage

04/10/22

Objet de la Délibération

Approbation du rapport
d'activités 2021 de la Communauté
de Communes de la Gascogne
Toulousaine.

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, GARCIA, SUC, FIERLEJ, PADRA, AITA, PEGUES, RECH, MARC, EVEN, RANCHET, PANAVILLE, DOLAGBENU, VITRICE, SANDOVAL, SARICA

Absents : Mme MONFRAIX, M. CHONG KEE, M. LOUBEAU

M. DAGUES-BIE procuration à Mme FIERLEJ

M. GOMES procuration à Mme TRIAES

M. MEYER procuration à M. PANAVILLE

Mme DASSENOY procuration M. SUC

Mme LEROUX procuration à Mme GARCIA

Mme DEGEILH procuration à Mme VITRICE

M. COMBLET procuration à M. TOUNTEVICH

Secrétaire : Mme PADRA

Monsieur le Maire, conformément à l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales, présente le rapport d'activités 2021 de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine (C.C.G.T.) à son conseil municipal.

Vu l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'activités 2021 de la C.C.G.T.,

Vu la délibération n° 12072022-102, en date du 12/07/2022, du conseil communautaire de la C.C.G.T. adoptant le rapport d'activités 2021,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents

-d'approuver le rapport d'activités 2021 de la C.C.G.T.,

-de transmettre la présente délibération en sous-préfecture.

Ainsi fait et délibéré en Mairie

Les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

M. le Maire,

Christophe TOUNTEVICH

